

Procès-verbal de la 5^e assemblée générale du 21 mars 2021, par voie de correspondance

1. Salutations – remarques préalables

En raison de la pandémie COVID-19, l'assemblée générale (AG) 2021 d'accordeon.ch n'a pas pu avoir lieu en présentiel comme prévu, mais par voie de correspondance.

En raison des différentes décisions du Conseil fédéral (en particulier celle du 22 décembre 2020) et le développement de la situation sanitaire, le comité d'accordeon.ch a décidé de tenir l'AG par voie de correspondance. L'ordonnance 3 du Conseil fédéral sur les mesures destinées à lutter le COVID-19 prévoit explicitement l'adoption des décisions par écrit à l'art. 27. Les réunions réunissant un grand nombre de personnes ont été interdites.

Les membres d'accordeon.ch ont pu exercer leur droit de vote du 5 février au 16 mars 2021 au plus tard au moyen d'un bulletin de vote (à renvoyer au secrétariat d'accordeon.ch, par courrier ou par e-mail conformément aux statuts). Le script de l'AG, qui explique en détail les sujets et les questions à voter, ainsi que d'autres documents pertinents tels que les comptes annuels de 2020 ont été publiés à l'avance. Afin de pouvoir répondre à toutes les questions concernant l'AG et/ou les différents points de l'ordre du jour, un blog a également été mis à disposition des membres sur www.accordeon.ch. accordeon.ch a organisé un échange numérique le 27 février 2021, lors duquel le comité a répondu aux différentes questions ouvertes.

Les statuts en vigueur depuis le 1er mai 2020 et les dispositions d'exécution en vigueur depuis le 15 juillet 2020 sont déterminants pour la mise en œuvre de l'AG. Au total, 302 bulletins de vote valides ont été envoyés (total des droits de vote : 636 ; participation aux votations : 47.5%). 99.7% (301) des personnes ayant le droit de vote ont validé la procédure de vote par voie de correspondance (votes/élections). Aucun votant n'a répondu « non » à la question du vote par voie de correspondance. Un seul votant ne s'est pas exprimé sur cette même question. Le résultat des votes est résumé dans l'annexe au présent procès-verbal.

Les commentaires des membres sur les bulletins de vote sont protocolés. Les réactions sur le blog ou autres correspondances ne le sont pas. .

Le dépouillement des bulletins de votes a eu lieu le dimanche 21 mars 2021 en présence des scrutateurs nommés au point 2.a. Le résultat des votes a été établi ce même jour.

2. Élection des scrutateurs et du rédacteur du procès-verbal

a) Élection des scrutateurs

Le comité d'accordeon.ch propose les membres Doris Järmann et Eric Mercanton comme scrutateurs. Tous deux sont élus in corpore avec un OUI de 99% (approbation : 299 votes, abstention : 1, sans mentions : 2).

b) Élection du rédacteur du procès-verbal

Sonja Fuchsli, secrétariat d'accordeon.ch, est proposé comme rédacteur du procès-verbal et élu par l'assemblée (approbation : 299 votes, abstention : 1, sans mentions : 2).

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour de cette AG est approuvé par les membres et sans demande de modification (approbation : 300 votes, sans mentions : 2).

4. Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal de l'AG d'accordeon.ch du 29.08.2020 est approuvé sans demande de modification (approbation : 296 votes, abstention : 4, sans mentions : 2).

5. Approbation du rapport annuel de la présidence ou du comité

Le rapport annuel écrit par la présidente Yvonne Glur / respectivement le comité est approuvé sans réserve (approbation : 299 votes, abstention : 1, sans mentions : 2).

6. Approbation des comptes annuels et du rapport de révision

L'avoir de l'association au 31.12.2020 selon le bilan se monte à CHF 20'721.49. Les comptes annuels enregistrent un gain de CHF 27'630.69.

Le capital au 31.12.2020 est composé comme suit : fonds pour la jeunesse : CHF 27'066.08; fonds pour les événements : 2'307.85.

Les comptes ont été examinés le 23 janvier 2021 à Kirchberg de manière approfondie par les réviseurs Doris Järmann et Eric Mercanton, élus lors de l'AG du 29.08.2020. Le rapport de révision propose à l'AG de donner décharge au caissier et au comité.

Les comptes annuels et le rapport de révision sont adoptés sans demande de modifications (approbation : 287 votes, abstention : 7, sans mentions : 2).

7. Décharge du comité

Sur la base des documents présentés, le comité d'accordeon.ch demande décharge à l'assemblée générale pour l'exercice annuel 2020. L'AG accepte de donner décharge aux membres du comité (approbation : 298 votes, abstention : 2, sans mentions : 2).

8. Décision sur les cotisations de membre et de membre bienfaiteur

Selon les dispositions d'exécution, les cotisations par personne pour les membres se composent comme suit:

- Membre d'orchestre / de groupe CHF 20.00, si inscrit en tant que société ;
- Enfant et adolescent de moins de 20 ans révolus CHF 0.00, si inscrit en tant que membre d'une société;
- Fédération/association (avec variante II) CHF 100.00;
- Membre individuel CHF 100.00; enfant et adolescent de moins de 20 ans révolus CHF 0.00;
- Membre d'honneur CHF 0.00;
- Membre bienfaiteur CHF 200.00.

La taxe SUISA (tarifs B/Hb) est incluse dans le montant des cotisations.

Les cotisations de membre et de membre bienfaiteur sont confirmés par l'assemblée (approbation : 297 votes, abstention : 3, sans mentions : 2).

9. Décision sur le budget annuel

Un bénéfice de CHF 816.00 est prévu au budget 2021. Le budget est adopté tel que présenté par le comité (approbation : 289 votes, abstention : 4, sans mentions : 2).

10. Élections

Il n'y a pas d'élections en 2021, tous les membres du comité ont été élus en 2020 pour un mandat de 4 ans; les réviseurs pour un mandat de 2 ans.

11. Attribution et information sur les événements en lien avec l'accordéon

Fête fédérale des accordéonistes à Stansstad, organisé par l'orchestre HK Obbürgen

Le club des accordéonistes „Handorgel Klub Obbürgen“ a proposé sa l'organisation de la fête fédérale des accordéonistes à Stansstad en 2024. L'assemblée générale attribue l'organisation de la fête fédérale « Stansstad 2024 » à l'orchestre «Handorgel Klub Obbürgen» (approbation : 294 votes, abstention : 6, sans mentions : 2).

12. Traitement de demandes et recours du comité et des membres

Aucune demande ou recours n'a été soumis à l'AG.

13. Mutations des membres et hommages (aux membres décédés)

Les effectifs d'accordeon.ch se composent au 31.12.2020 comme suit:

2067	Personnes adultes dans l'association
452	Personnes en dessous de 20 ans dans l'association
90	Membres individuels
28	Membres individuels en dessous de 20 ans
2642	TOTAL

Le comité n'a pas reçu aucune information de décès ou de démission.

14. Définition de la prochaine AG

La prochaine AG est prévue le 6 mars 2021 – dans la région du Mittelland / nord-ouest.

15. Divers

Le comité d'accordeon.ch a reçu beaucoup de commentaires positifs sur la qualité des documents envoyés pour l'AG ainsi que pour le travail effectué.

Le comité d'accordeon.ch remercie les membres pour les nombreux retours positifs et constructifs et la confiance qu'ils leur ont témoignée.

Egolzwil / Zofingen, 11. avril 2021

Sonja Füchslin, rédactrice du procès-verbal

Yvonne Glur, présidente

Annexe – Résultat du vote final (situation au 21.03.2021, 11 h 30)

Points de l'ordre du jour	Approbation	Refus	Abstention	sans mentions	Total	% OUI
3. Élection des scrutateurs et u rédacteur du procès-verbal	299	0	1	2	302	99.0%
4. Approbation de l'ordre du jour	300	0	0	2	302	99.3%
5. Protocol de l'AG 29-08-2020	296	0	4	2	302	98.0%
6. Approbation du rapport annuel de la présidence resp. du comité	299	0	1	2	302	99.0%
7. Approbation des comptes annuels et du rapport de révision	287	7	6	2	302	95.0%
8. Décharge du comité	298	0	2	2	302	98.7%
9. Décision sur les contributions de membres et de bienfaiteurs	297	0	3	2	302	98.3%
10. Décision sur le budget annuel	289	4	7	2	302	95.7%
12. Fête fédérale des accordéonistes à Stansstad, FFA, organisé HK Obbürgen	294	0	6	2	302	97.4%
	2659	11	30	18	2718	97.8%